
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 25 AOÛT 2022, AU CRDITED ESTRIE

Présences :	Gerald R. Cutting Dominique Dorion Jocelyne Faucher André Forest Jacques Fortier Vincent Gagné Diane Gingras Rachel Hunting Michel Kinumbe Elungu Michel Lafrance Patrice Lamarre Denis Roussel Jean Roy Alain Thivierge Raymonde Vaillancourt	Administrateur Membre observateur Administrateur Administrateur Président Administrateur Vice-présidente Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Absences motivées :	Isabelle Boucher Serge Lepage Serge Therrien Stéphane Tremblay	Administrateur Administrateur Administrateur Président-directeur général
Invitées :	Pascale Bélisle Robin Marie Coleman Karine Duchaineau Mélicca Rancourt Nathalie Tremblay	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques Présidente-directrice générale adjointe Directrice générale adjointe du programme santé physique générale et spécialisée Coordonnatrice, partenaires ressources humaines et santé bien-être Membre d'office du comité d'éthique clinique et organisationnelle

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 67^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et tout particulièrement à M. Vincent Gagné, nouveau membre du conseil d'administration, à titre de membre désigné par le conseil des infirmières et des infirmiers.

Il mentionne qu'en l'absence du président-directeur général, la présidente-directrice générale adjointe, Mme Robin Marie Coleman, agira à titre de secrétaire.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le mardi 14 juin 2022 et de la séance spéciale tenue le lundi 25 juillet 2022

6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

- 7.1.1 Rapport annuel du comité des usagers du centre intégré (CUCI) 2021-2022 et enjeux et recommandations prioritaires
- 7.1.2 Rapport annuel en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

7.2 Assurer la qualité des soins et services

- 7.2.1 Rehaussement financier PSOC 2022-2023

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

7.5 Intégrer la mission universitaire

8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

9. Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

- 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- 9.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service
- 9.1.3 Nomination d'un coordonnateur médical aux soins de fin de vie

9.2 Assurer la qualité des soins et services

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

- 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

9.5 Intégrer la mission universitaire

10. Divers

11. Huis clos

- 11.1 Cadres supérieurs

12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts

Le président demande si parmi les membres il y a des conflits d'intérêts en lien avec les points à l'ordre du jour.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

5.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022 et de la séance spéciale tenue le 25 juillet 2022

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022 et de la séance spéciale tenue le 25 juillet 2022, ils sont adoptés tels que présentés.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 15 juin au 25 août 2022, a été transmis aux membres.

Le président et la présidente-directrice générale adjointe font part des différentes activités ayant eu lieu.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Rapport annuel du comité des usagers du centre intégré (CUCI) 2021-2022 et enjeux et recommandations prioritaires

Le président invite M. Michel Lafrance, président du CUCI, à présenter le rapport annuel 2021-2022 et les enjeux ainsi que les recommandations.

Monsieur Lafrance présente le bilan des activités qui ont marqué le CUCI au cours de l'année 2021-2022 ainsi que les activités ayant eu lieu pour renseigner les usagers sur leurs droits et obligations et pour promouvoir l'amélioration continue au sein de l'organisation, du CUCI, des comités des usagers et des comités de résidents. Il conclut en présentant les fonctions propres au CUCI, la consolidation budgétaire des quatorze comités des usagers et du CUCI et les réalisations et projets prévus pour l'année 2022-2023.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2021-2022.

Monsieur Lafrance présente en détail, conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les enjeux et recommandations prioritaires dégagés des quatorze comités des usagers du territoire, pour l'amélioration de la qualité des soins et des services aux usagers.

L'établissement accompagnera le CUCI dans le suivi des recommandations soumises et certains comités du conseil d'administration pourraient être interpellés. Un bilan sera fait au cours de la prochaine année.

Le président félicite le CUCI du beau travail accompli.

7.1.2 Rapport annuel en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

Le président invite Mme Mélissa Rancourt, coordonnatrice, partenaires ressources humaines et santé bien-être, à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter le rapport annuel.

Conformément à l'article 8.4.6 de la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail, Mme Rancourt présente en détail les principales réalisations découlant de l'application de cette politique pour l'année 2021-2022.

Après questions et commentaires, le président remercie Mme Rancourt pour la présentation.

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 Rehaussement financier PSOC 2022-2021

Faisant suite à l'octroi du MSSS d'un montant de 36,8 M\$ supplémentaire pour financer le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), et ce, de façon récurrente à partir de 2022-2023, la présidente-directrice générale adjointe indique que la sous-ministre adjointe, Mme Dominique Breton, confirmait au CIUSSS de l'Estrie – CHUS un rehaussement de 2 635 300 \$ en mission globale pour soutenir les organismes communautaires en santé et services sociaux de la région estrienne. En comparaison à l'an dernier, l'enveloppe de rehaussement était de 951 751 \$ pour la région.

L'objectif du rehaussement est de contribuer à l'amélioration de l'offre de service de proximité aux populations locales qui présentent des situations complexes sans toujours être rejointes par les services institutionnels. Il permet également aux organismes d'améliorer les conditions des travailleurs afin de favoriser le recrutement ainsi que la rétention du personnel.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Par conséquent, le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-5804 à 5852 - 2022-08-25

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service

RÉSOLUTION : CA-5853 - 2022-08-25

Relative à la nomination de chefs de service et de département

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** Les nominations suivantes :
- Dr Éric Chiasson à titre de chef de service intérimaire aux soins hospitaliers du Département de psychiatrie du 8 janvier 2021 au 13 mai 2021;
 - À compter du 1^{er} juillet 2022, Dre Caroline Robert assurera la chefferie par intérim du Service de médecine interne du Département de médecine spécialisée à Granby, en remplacement du Dr Marc-Antoine Rivard. L'intérim est pour une durée indéterminée;
 - Dre Sophie Desindes à titre de chef du Département d'obstétrique-gynécologie pour un mandat de quatre ans, effectif à partir du 1^{er} août 2022, date de fin du mandat actuel.

9.1.3 Nomination d'un coordonnateur médical aux soins de fin de vie

RÉSOLUTION : CA 5854 - 2022-08-25

Relative à la nomination d'un coordonnateur médical aux soins de fin de vie

- CONSIDÉRANT :**
- la Loi concernant les soins de fin de vie;
 - la politique de l'établissement sur les soins de fin de vie et son application;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - le soutien du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens à la nomination;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : l'ajout d'un coordonnateur médical aux soins de fin de vie dans le plan d'organisation de la gouvernance médicale de l'établissement;

DE NOMMER : Dre Linda Gagnon, coordonnatrice médicale aux soins de fin de vie pour une période de deux (2) ans débutant en septembre 2022.

9.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA 5855 - 2022-08-25

Relative au registre des signataires autorisés RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'AJOUTER :**
- le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations CHUS Fleurimont – 0116X et Hôtel-Dieu de Sherbrooke – 0110X :
 - Dr Bruno Maranda, chef de service génétique (pédiatrie).
 - le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations CHUS Fleurimont – 0116X et Hôtel-Dieu de Sherbrooke – 0110X :
 - Dr Frédéric McGovern-Murphy, chef de service de pneumologie.

9.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

10.0 Divers

Aucun autre sujet n'est présenté.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, et Karine Duchaineau.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire.

11.1 Cadres supérieurs

11.1.1 Désignation intérimaire de Mme Édith Champagne à titre de directrice adjointe des services généraux

RÉSOLUTION : CA 5856 - 2022-08-25

Relative à la désignation intérimaire de Mme Édith Champagne à titre de directrice adjointe des services généraux

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint des services généraux;
 - le départ de la titulaire, soit Mme Carine Fortin;
 - la qualité de la candidature de Mme Édith Champagne afin de pourvoir temporairement ce poste de directeur adjoint;
 - les connaissances et l'expérience acquise de Mme Édith Champagne au sein de la Direction des services généraux;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE DÉSIGNER : Mme Édith Champagne à titre de directrice adjointe des services généraux par intérim d'ici le processus de sélection et de la dotation officielle du poste.

11.1.2 Modification au poste de directeur adjoint des services professionnels - médecine spécialisée temps complet pour 2 postes de directeurs adjoints des services professionnels à temps partiel

RÉSOLUTION : CA 5857 - 2022-08-25

Relative à la modification du poste de directeur adjoint des services professionnels – médecine spécialisée temps complet pour deux postes de directeurs adjoints des services professionnels à temps partiel

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation de la Direction des services professionnels prévoit depuis 2015 la présence de trois équivalents temps complet répartis sur quatre postes de cadres supérieurs médecins directeurs adjoints des services professionnels;
 - le départ à la retraite de Dre Linda Gagnon, directrice adjointe des services professionnels à temps complet – médecine spécialisée au 9 septembre 2022;

- l'issue du processus d'entrevue et la recommandation unanime du comité de sélection;
 - l'autorisation obtenue du ministère de la Santé et des Services sociaux de procéder à la modification du poste de directeur adjoint des services professionnels – médecine spécialisée à temps complet pour deux postes de directeurs adjoints des services professionnels à temps partiel;
 - les nominations conditionnelles à l'obtention de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux à cette demande de modification;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la modification du poste de directeur adjoint des services professionnels à temps complet en deux postes de directeurs adjoints des services professionnels à temps partiel.

- 11.1.2.1 Nomination de Dre Marie-Laure Collinge à titre de directrice adjointe des services professionnels – médecine spécialisée, à la Direction des services professionnels et de Dr Mario Viens à titre de directeur adjoint des services professionnels – médecine spécialisée à la Direction des services professionnels

RÉSOLUTION : CA 5858 - 2022-08-25

Relative à la nomination de Dre Marie-Laure Collinge à titre de directrice adjointe des services professionnels – médecine spécialisée, à la Direction des services professionnels et de Dr Mario Viens à titre de directeur adjoint des services professionnels – médecine spécialisée à la Direction des services professionnels

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation de la Direction des services professionnels prévoit depuis 2015 la présence de trois équivalents temps complet répartis sur quatre postes de cadres supérieurs médecins directeurs adjoints des services professionnels;
 - le départ à la retraite de Dre Linda Gagnon, directrice adjointe des services professionnels à temps complet – médecine spécialisée au 9 septembre 2022;
 - l'issue du processus d'entrevue et la recommandation unanime du comité de sélection;
 - l'autorisation obtenue du ministère de la Santé et des Services sociaux de procéder à la modification du poste de directeur adjoint des services professionnels – médecine spécialisée à temps complet pour deux postes de directeurs adjoints des services professionnels à temps partiel;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

- DE NOMMER :**
- Dre Marie-Laure Collinge à titre de directrice adjointe des services professionnels – médecine spécialisée;
 - Dr Mario Viens à titre de directeur adjoint des services professionnels – médecine spécialisée.

11.1.3 Indemnité de départ pour une cadre intermédiaire

RÉSOLUTION : CA 5859 - 2022-08-25

Relative à l'indemnité de départ pour un cadre intermédiaire

- CONSIDÉRANT :**
- le désir de l'organisation de mettre fin au lien d'emploi du cadre, soit [REDACTED]
 - le souhait d'éviter tout litige et contestation futurs en lien avec cette fin d'emploi;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le versement d'une indemnité de départ de trois (3) mois à [REDACTED] en respect des modalités de départ convenues par une entente et prévues par le Règlement.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Jacques Fortier, président

Robin Marie Coleman, secrétaire